



Politique de Protection contre l'Exploitation et les Abus Sexuels (PEAS)

Organisation : Quartiers du Monde (QDM)

Version : 1.0 — 2025

Approbation : Conseil d'administration QDM

1. Objectif de la politique

Quartiers du Monde (QDM) s'engage à promouvoir un environnement de travail, d'apprentissage et d'intervention **sûr, respectueux et exempt de toute forme d'exploitation, d'abus ou de harcèlement sexuel.**

La présente politique vise à :

- Prévenir l'exploitation et les abus sexuels (EAS) dans toutes les activités de QDM et de ses partenaires ;
 - Assurer la protection et la dignité des bénéficiaires, particulièrement les femmes et les filles structurellement marginalisées ;
 - Garantir des mécanismes sûrs, confidentiels et accessibles de signalement et de réponse ;
 - Renforcer la culture organisationnelle du respect, de la responsabilité et du soin mutuel.
-

2. Champ d'application

Cette politique s'applique à :

- Tous les membres du personnel de QDM (salarié·es, volontaires, consultant·es) ;
- Les partenaires de mise en œuvre, sous-traitants, prestataires et bénéficiaires associés à nos activités ;
- Toute personne agissant au nom ou pour le compte de QDM.

Aucune situation ou relation hiérarchique ne justifie ni ne tolère un abus ou une exploitation.



3. Principes directeurs

1. **Tolérance zéro** à l'égard de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels.
2. **Dignité, respect et égalité** pour toutes les personnes, indépendamment du genre, de l'âge, de la situation sociale, de l'origine ou du handicap.
3. **Consentement libre et éclairé** : toute relation impliquant une inégalité de pouvoir est présumée non consensuelle.
4. **Ne pas nuire (Do No Harm)** : la sécurité et le bien-être des survivantes priment sur tout autre intérêt.
5. **Confidentialité** absolue et **protection contre les représailles** pour les personnes qui signalent un incident.
6. **Responsabilité partagée** : chaque membre de QDM est responsable de promouvoir un environnement sûr et éthique.

4. Définitions clés

- **Exploitation sexuelle** : abus de position de pouvoir, de confiance ou de dépendance à des fins sexuelles.
- **Abus sexuel** : acte sexuel ou tentative d'acte sexuel commis sous la contrainte ou par la force.
- **Harcèlement sexuel** : comportement verbal, non verbal ou physique de nature sexuelle non désiré.
- **Survivante** : personne ayant subi une forme de violence ou d'abus.
- **Témoin** : personne ayant connaissance d'un incident de PEAS.

5. Engagements de QDM

QDM s'engage à :

- Mettre en place un **système de prévention et de sensibilisation** pour tout le personnel et les partenaires ;
- Former annuellement ses équipes sur les **principes de la PEAS, du consentement, et de la sécurité psychologique** ;
- Assurer la **sélection éthique du personnel** (vérification des antécédents, signature du Code de conduite PEAS) ;
- Créer des **mécanismes sûrs de signalement** et de prise en charge des cas ;



- Collaborer avec les **autorités compétentes et les structures de soutien** pour le référencement des survivantes ;
 - Assurer le **suivi, la documentation et la transparence** des réponses institutionnelles.
-

6. Mécanismes de signalement

QDM met en place plusieurs canaux confidentiels et accessibles :

- **Adresse e-mail PEAS** : qdm@quartiersdumonde.org
 - **Ligne téléphonique confidentielle** : +212 5 37 20 63 60
Un **Comité PEAS** interne (composé du/de la responsable genre, d'un·e psychologue référent·e et d'un·e juriste) analyse chaque cas dans un délai de 72 heures.
Les enquêtes respectent les principes de **confidentialité, impartialité et diligence raisonnable**.
-

7. Réponse et prise en charge des incidents

Lorsqu'un incident est confirmé :

- Le/la survivante reçoit un **accompagnement immédiat** (psychologique, médical, juridique et social) ;
 - Des **mesures disciplinaires** allant jusqu'au **licenciement et au signalement judiciaire** sont appliquées pour tout auteur d'abus ;
 - Les cas impliquant des partenaires ou prestataires entraînent la **résiliation immédiate du contrat** ;
 - Le Comité PEAS veille à la **non-revictimisation** et au **respect du choix de la survivante** dans la gestion du cas.
-

8. Protection du personnel et prévention du trauma vicariant

QDM reconnaît que travailler auprès de survivantes de violence peut entraîner du stress secondaire.

L'organisation s'engage à :

- Offrir un **soutien psychologique régulier** à son personnel ;



- Organiser des **ateliers de dépose du trauma vicariant et d'analyse de pratiques** ;
 - Garantir un **environnement de travail bienveillant et solidaire**, fondé sur le respect mutuel et la communication ouverte.
-

9. Suivi, évaluation et amélioration continue

La mise en œuvre de la politique PEAS fait l'objet d'un **suivi semestriel** via des indicateurs précis :

- Nombre de personnes formées à la PEAS ;
 - Nombre de signalements reçus et traités ;
 - Niveau de satisfaction des survivantes vis-à-vis du processus de prise en charge ;
 - Améliorations apportées aux protocoles internes.
- Une **évaluation externe** sera conduite tous les deux ans pour garantir la conformité aux normes internationales.
-

10. Entrée en vigueur et signature

La présente politique entre en vigueur à compter de sa validation par le Conseil d'administration de QDM.

Chaque membre du personnel, partenaire et prestataire doit en **prendre connaissance, la signer et s'y conformer intégralement**.

Signatures :

Présidente QDM :

Coordnatrice générale QDM :

Date : le 14 Novembre 2025